



Litiges Financier Panneaux voltaïques

Par **alisee**, le **12/10/2014** à **21:41**

Bonjour

je vous sollicite a ce jour ayant été tromper comme beaucoup de personne a ce jour sur des panneaux voltaïques Société BIONERGY en décembre 2012 j'ai donc été démarcher et après tout a été très vite l'installation la mise en route non effectuer des frais EDF non rembourser une connexion faite par mes soins j'ai pris une avocate mais le temps de faire les démarches en 2 mois d'attente liquidation judiciaire donc m'annonce que je ne peu plus rien faire j'ai pris contacte avec GPPEP qui m'a diriger vers un avocat qui me dit que l'on peut attaquer la banque SOLFEA avec plusieurs anomalie dans le dossier et me dis que mon dossier serait gagnant mais vu déjà les déboire depuis le départ cela me fait un peu peur surtout que l'avocat me demande un premier règlement de 2500 € a l'ouverture du dossier et la même somme a la fin de l'affaire. est ce que le dossier pourrait être défendable ? et surtout gagnant car c'est une affaire qui me coute déjà chère

EDF =1700 €

Électricien = 150 €

les Mensualités = 350 €

Le 1er Avocat 500 €

Merci de Votre Réponse

Cordialement